

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015 - 20h30**

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

**Présents** : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roselyne, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre.

**Excusés** : BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à J. MERMET), CHOURLIN Olivier (pouvoir à JC MUIA), TRAVARD Joël (pouvoir à J-N. POUPLIER).

Convocation du 20 octobre 2015

**Secrétaire de séance** : Céline CHARIERE.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- DÉCIDÉ de reporter la décision de réaliser les travaux d'assainissement de la Cueille et Champeillon afin de réaliser une étude financière plus approfondie.
- AUTORISÉ le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'extension du réseau d'assainissement collectif du hameau de Leymiat (côté sud de la Rd 1084, actuellement en assainissement non collectif) travaux estimés à 35 920 € HT. Ces travaux seront effectués lors de la mise en sécurité du hameau.
- RETENU la société APAVE pour la réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments recevant du public pour un montant de 4 050 € HT.
- ACCEPTÉ diverses décisions modificatives budgétaires.
- ANNULÉ la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2015, non conforme au bail signé entre la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et la Commune pour l'occupation du bureau ADAPA, 4 place Yves Mercier. Les charges afférentes à ce bureau étant à la charge de la Communauté de Communes

Rives de l'Ain Pays du Cerdon et non de l'ADAPA comme spécifié dans la précédente délibération.

- **ACCEPTÉ** la vente de deux parcelles cadastrées AC 209 et AC 249 sis en zone artisanale Sous la Côte d'une superficie totale de 85 m<sup>2</sup> au prix de 400 €.
- **AUTORISÉ** le Maire à signer la convention de renouvellement entre la Commune et la Base Aérienne 278 d'AMBERIEU-EN-BUGEY pour la nomination d'un chargé de mission auprès de la Commune pour une période de 5 ans.
- **RETENU** :
  - \* la société COMIMPRESS pour l'édition du prochain Regain - 1000 exemplaires - 4 490 € HT.
  - \* une animation de Cor de Chasse pour la fête des lumières du 8 décembre 2015 : 300 €.
  - \* l'animation proposée par Sébastien DRECQ Magicien pour la cérémonie des Vœux : 610 € TTC.
- **REFUSÉ** d'adhérer au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour les travaux voirie sur les territoires des communes du périmètre intercommunal avec choix d'une maîtrise d'œuvre et d'une entreprise commune.

Clôture à 22h00.

Le Maire,  
JM. GIROUX

**INFORMATION :**

**Cérémonie du 11 novembre 2015 à 11h00 :** Rassemblement au monument aux morts, Allocution du Maire, Fanfare « La Vigneronne », Délégation au cimetière pour le dépôt de gerbe sur les tombes des disparus et Vin d'honneur au Foyer Rural.